

Révision d'un PLU, comment procéder ?

 1 journée / 6 heures

 Pré-requis : aucun

Pédagogie

Approche théorique et analyse de cas pratiques

Public visé (10 à 15 participants)

En groupe restreint, élus locaux, collaborateurs d'élus locaux

Acquis recherchés






Concevoir et réviser son PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Connaître et respecter les principes légaux applicable aux communes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Acquérir les clés et les outils** permettant la maîtrise de la conception du PLU à l'échelle de la commune, de la communauté de l'agglomération et de l'État
- **Se prémunir** des risques liés au contrôle de légalité

CONTENU PÉDAGOGIQUE

-  **Notions fondamentales à connaître** : Qu'est-ce que l'urbanisme ? La hiérarchie réglementaire; Les règles du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) /PLU; La loi SRU (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains)
-  **Compatibilité et conformité du PLU** : De quoi se compose le PLU ? PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) : des pièces essentielles
-  **Comment choisir son bureau d'études en urbanisme et son géomètre**
-  **La liste des attendus à vérifier**
-  **Planning d'une étude, procédure et moments-clés**

Révision d'un PLU, comment procéder ?

 1 journée / 6 heures

 Pré-requis : aucun

Délai

La formation pourra être organisée dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier d'inscription. Sous réserve de la disponibilité du formateur.



Accessibilité

ALP est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation.

INTERVENANT.ES

L'Académie des Leaders Publics se réserve le droit, en cas d'indisponibilité des formateurs de faire intervenir d'autres spécialistes.

→ **Madame Géraldine BAUD** : Géraldine BAUD est présidente d'un cabinet spécialisé dans le conseil et l'accompagnement stratégique en architecture et urbanisme.

Durant sa carrière, en plus d'avoir travaillé pour plusieurs agences d'architecture, elle a siégé pendant 7 ans à la préfecture de la Loire, au sein de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérences territoriales, de schémas de secteur, de PLU et cartes communales.

Géraldine BAUD est également enseignante vacataire au sein de l'Ecole Nationale d'ingénieur de Saint Etienne où elle enseigne la conception architecturale Génie Civil.

Elle est titulaire d'un diplôme d'architecture obtenu en 1999 au sein de l'Ecole d'Architecture de Saint Etienne.

TARIFS

<u>Financement DIF élu</u> 400€ TTC/ jour	<u>Financement DFEL (selon le nombre d'habitant de la collectivité)</u> Collectivités concernées : commune, département, région, EPCI - <u>1000 habitants</u> : 300€ TTC/ jour <u>de 1000 à 1999 habitants</u> : 330€ TTC/ jour <u>de 2000 à 4999 habitants</u> : 360€ TTC/ jour <u>de 5000 à 9999 habitants</u> : 400€ TTC/ jour <u>de 10 000 à 34 999 habitants</u> : 560€ TTC/ jour <u>+ de 35 000 habitants</u> : 650€ TTC/ jour
---	--